



*Présidence du Parlement européen*

---

**Déclaration du sommet des présidents de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée**

**«Le phénomène migratoire et la situation des réfugiés en Méditerranée»**

**Strasbourg, le 13 février 2019**

**Projet**

Les présidents des parlements des États membres de l'Union pour la Méditerranée (UpM), réunis à Strasbourg le 13 février 2019 en vue de débattre du phénomène migratoire et de la situation des réfugiés en Méditerranée,

*sont convenus de ce qui suit:*

1. rappellent la récente augmentation sans précédent des flux migratoires; soulignent que la Méditerranée est l'un des principaux canaux de ces flux, qu'ils soient de nature économique, liés à des événements politiques ou sociaux, ou au changement climatique; relèvent que le nombre particulièrement élevé de migrants en provenance d'Afrique et au sein de ce continent, où la population devrait considérablement augmenter ces prochaines années;
2. invitent les pays membres de l'UpM, l'Union européenne et la communauté internationale à formuler une réponse commune et globale afin de se préparer de la meilleure manière possible aux enjeux que pose le phénomène migratoire en Méditerranée, à la lumière, notamment, du plan d'action et de la déclaration politique adoptés lors du sommet UE-Afrique sur la migration, qui s'est tenu à La Valette (Malte) les 11 et 12 novembre 2015;

3. soutiennent avec force les objectifs de la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants du 19 septembre 2016; invitent toutes les parties intéressées à renforcer la coordination dans le domaine des migrations internationales, de la mobilité humaine, des mouvements massifs de réfugiés et de la protection du statut de réfugié de longue durée, et à adopter des solutions et des stratégies sur le long terme qui mettront l'accent sur la protection des droits de toutes les personnes touchées;
4. exhortent les gouvernements des pays membres de l'UpM à traiter les causes profondes du phénomène migratoire, comme la pauvreté, les inégalités, l'injustice, le changement climatique, la corruption, la mauvaise gouvernance et les conflits armés; soulignent, à cet égard, qu'il est indispensable d'adopter une démarche globale, à l'échelle de la Méditerranée, qui renforce la cohérence et l'efficacité des politiques intérieures et extérieures en matière d'immigration et d'asile;
5. mettent l'accent sur le lien entre les politiques de développement, de sécurité et de migration; demandent une coopération renforcée en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits ainsi que la lutte contre les causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et des migrations irrégulières;
6. soulignent que les migrations subsahariennes nécessitent la mise en place d'un partenariat plus poussé avec l'Afrique qui repose sur le partage; notent qu'il devrait en résulter une transformation socio-économique radicale du continent africain, inspirée des principes et objectifs définis par les pays africains dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine; appellent également de leurs vœux une coopération plus étroite avec l'Union africaine, le renforcement du rôle du secteur privé et la formulation de politiques pertinentes pour accroître les investissements étrangers;
7. réaffirment leur conviction que seule une politique cohérente au niveau méditerranéen vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne peut contribuer à la stabilité et au futur développement durable de l'ensemble du continent africain;
8. expriment à cet égard leur soutien sans réserve à l'ambitieux projet présenté par le Parlement européen pour le lancement d'une série d'initiatives économiques et sociales structurées et coordonnées en Afrique; observent que ce projet, également connu sous le nom de «Plan Marshall pour l'Afrique», vise à améliorer les conditions de vie et à créer de meilleures perspectives de développement pour les pays d'Afrique subsaharienne;
9. demandent à cet égard que l'Union européenne examine et approuve rapidement ce projet dans son cadre financier pluriannuel (2021-2027), en allouant des fonds suffisants pour garantir un système d'investissement efficace et structuré en Afrique, en mettant l'accent sur les infrastructures, l'agriculture, la lutte contre le changement climatique et la santé;
10. exhortent également l'Union européenne à renforcer son aide aux réfugiés et aux migrants vulnérables, notamment par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, et à réaffirmer son soutien à la protection des réfugiés et migrants isolés, notamment en Libye et dans les pays du Sahel;

11. invitent l'UpM et les gouvernements de ses États membres à se fixer des priorités claires et des objectifs mesurables en matière de migrations dans le bassin méditerranéen; estiment que les parlements composant l'AP-UpM devraient participer à la formulation de ces objectifs et considèrent que seule une vision commune de l'action permettra d'élaborer une politique forte et efficace en matière de migrations en Méditerranée, conformément aux objectifs de développement de l'Agenda 2030;
12. rappellent que le phénomène migratoire a des implications politiques et sociales considérables pour l'ensemble du bassin méditerranéen mais également pour l'Union européenne tout entière, et qu'il est donc nécessaire d'apporter des réponses claires et sans ambiguïté aux citoyens des États membres de l'AP-UpM;
13. expriment pleinement leur soutien et leur profonde reconnaissance aux pays les plus directement touchés par les flux migratoires et qui ont démontré la plus grande capacité d'accueil ainsi que la volonté de promouvoir des initiatives conciliant l'intégration et le développement des communautés concernées; demandent instamment à tous les pays membres de l'UpM d'œuvrer en faveur de sociétés plus solidaires;
14. condamnent toute forme de racisme et de xénophobie en Méditerranée; demandent aux gouvernements des États membres de l'UpM de prendre des mesures en vue de poursuivre tous les crimes de haine perpétrés à l'encontre des réfugiés et des migrants;
15. invitent les États membres de l'AP-UpM à prendre l'engagement explicite d'assurer la protection des mineurs; soulignent à cet égard qu'il y a lieu d'accorder une telle protection à tous les mineurs, qu'ils soient migrants ou réfugiés; réclament une plus grande attention et un plus grand respect pour la protection des femmes et des autres personnes vulnérables;
16. condamnent énergiquement le trafic de migrants en Méditerranée et la traite des êtres humains en général, ainsi que les violences physiques et psychologiques inacceptables qui en découlent; insistent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale afin de prévenir ces pratiques criminelles, notamment en fournissant une assistance et une protection pleines et entières aux personnes qui en sont victimes;
17. saluent le rôle que l'UpM a joué dans les questions liées au phénomène migratoire et aux réfugiés; invite l'UpM à redoubler d'efforts en se donnant pour objectif de lancer une série d'initiatives coordonnées et ambitieuses visant à mieux encadrer le phénomène migratoire et à promouvoir les échanges de bonnes pratiques et la coordination entre les États membres de l'UpM.

\*\* \*\* \*